



AMAP® de BRUGES

**De la Terre à L'assiette
CONTRAT D'ENGAGEMENT AGNEAU**

(valable pour la livraison du 25/09/2017)



LE CONTRAT SE FAIT À LA COMMANDE et lie le consomm'acteur de l'AMAP et l'éleveur.

Eleveurs : M. et Mme SANCIER 06-82-40-83-79 lafermedupailot@gmail.com
140 lieu-dit Le Paillot
33660 Saint Antoine sur l'Isle

Installés à la ferme du Paillot à Saint Antoine sur l'Isle en Gironde, sont à la tête d'un cheptel de 500 brebis sur un total de 100 hectares. Leur production ovine est de type extensif et naturel puisqu'ils n'utilisent pas d'engrais dans les prairies. Les agneaux sont abattus entre 2 à 4 mois puis sont découpés chez un boucher. Les caissettes sont apportées sur le lieu de distribution de l'AMAP en camionnette frigorifique.

La livraison s'effectue en caissette couverte, mais la viande n'est pas emballée sous vide.

Ce contrat concerne la livraison **du 25 septembre 2017** qui aura lieu **à la salle du Tasta Place des fusillés** à Bruges de 18h30 à 19h30.

La date de livraison est rappelée par mail la semaine précédente à tout signataire du contrat.

Le prépaiement se fait par chèque dont le montant correspond au poids minimum d'une caissette. Le chèque est remis à la coordinatrice du contrat AMAP, Françoise Rivoal, au moment de la signature du contrat et établi **à l'ordre de M. et Mme Sancier** et encaissé par le producteur à la livraison de la caissette.

Le jour de la distribution, le **consomm'acteur devra payer le complément du prix par chèque ou en liquide afin de pouvoir s'approprier la caissette.**

En cas de non retrait, il n'y a pas de remboursement du prépaiement, la caissette est perdue pour le consomm'acteur.

En cas de force majeure inhérente à l'élevage, la distribution pourra être reportée à une date ultérieure de celle annoncée sur le contrat.

Consomm'acteur : NOM :.....Prénom :.....

Adresse.....

Mail.....

Téléphone:.....Portable:.....

- S'engage à respecter la charte des AMAPs envoyée par mail à toute personne ayant souscrit ce contrat dont il a pris connaissance
- S'engage en son nom à régler d'avance l'achat d'une caissette contenant ½ agneau (y compris les abats et les déchets de découpe) de 7 à 9 kg vendu à 11,00 euros le kilo TTC (dont TVA à 5,5% soit 0,605 euros/kilo) soit un chèque de prépaiement de 50 euros

Date :

Signature Consomm'acteur :

Signature Eleveur :

TSVP →

RECU – CONTRAT D'ENGAGEMENT AGNEAU

Françoise Rivoal, coordinatrice amap du contrat agneau, atteste avoir reçu ce contrat signé et son prépaiement pour confirmation d'engagement d'achat d'agneau.

Titulaire du contrat	
Titulaire du chéquier	
Nom de la Banque	
N° du chèque Montant :	

Date :

Signature Coordinatrice :

Signature Consom'acteur

Coordinatrice amap :
Françoise Rivoal
6 rue José Maria de Hérédia
33520 Bruges
05-56-39-51-52 ou 06-71-34-95-21

Plus d'infos sur les AMAP : <http://www.reseau-amap.org/amap.php>

Charte des AMAP : http://miramap.org/IMG/pdf/charte_des_amap_mars_2014-2.pdf

Site de notre AMAP : <http://www.amap-brugeslebouscat.fr/>

Pour recevoir les infos de notre AMAP, inscrivez-vous sur :

<http://groups.google.fr/group/amap-bruges-le-bouscat/>